



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV132 - 11 AOÛT 2015

SOMMAIRE

Assistance publique - hôpitaux de Paris

2015222-0009 - Arrêté de subdélégation de signature du Pôle d'Intérêt Commun de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé
Ecole de Chirurgie



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015222-0009

Signé le lundi 10 août 2015

Assistance publique - hôpitaux de Paris

Arrêté de subdélégation de signature du Pôle d'Intérêt Commun de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé Ecole de Chirurgie

Arrêté de subdélégation de signature n°2015-

**Le Directeur du Pôle d'Intérêt Commun de l'Agence Générale des
Equipements et Produits de Santé
Ecole de Chirurgie**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R 6147-10 et R 6147-11 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n°2012018-0008 DG du 18 janvier 2012 modifiant l'arrêté directeurial n°2011-0054 DG du 9 mai 2011 portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n°2011-0068 DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation de l'Agence Générale des équipements et produits de santé – Ecole de chirurgie,

Vu l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Renaud CATELAND, adjoint du directeur de l'AGEPS en charge de la stratégie et du pilotage de la qualité à effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG du 14 novembre 2013 correspondant aux paragraphes A, B, C, D, E, F et G dudit arrêté ;**
- **Monsieur Nicolas LALLEMAND, directeur des achats à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG du 14 novembre 2013 correspondant aux paragraphes A, B, C, D, E, F et G dudit arrêté ;**
- **Monsieur Thibault ROBERT, adjoint au directeur des achats à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG du 14 novembre 2013 correspondant aux paragraphes C et F dudit arrêté ;**
- **Monsieur Daniel CHICHE, directeur des ressources humaines médicales et non médicales et directeur délégué du site de Nanterre à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG du 14 novembre 2013 correspondant aux paragraphes A, B, G dudit arrêté ;**

- Madame Florence FAVRE, directrice des affaires économiques et financières à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG du 14 novembre 2013 correspondant au paragraphe C dudit arrêté ;

ARTICLE 2 : En cas d'empêchement de monsieur Daniel CHICHE, directeur des ressources humaines médicales et non médicales et directeur délégué du site de Nanterre, délégation est donnée à madame Nicole BOISSEAU, attachée d'administration, à l'effet de signer les actes prévus aux paragraphes A, B, G de l'arrêté directeurial du 14 novembre 2013.

ARTICLE 3 : En cas d'empêchement de madame Florence FAVRE, directrice des affaires économiques et financières, délégation est donnée à madame Colette LAUDE, attachée d'administration et à madame Vanessa MATRAT, chargée de mission niveau 5, à l'effet de signer les actes prévus au paragraphe C de l'arrêté directeurial du 14 novembre 2013.

ARTICLE 4 : L'arrêté de subdélégation de signature n°2015098-0003 du 08 avril 2015 du Directeur de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé – Ecole de Chirurgie est abrogé.

ARTICLE 5 : Le Directeur du Pôle d'Intérêt Commun de l'Agence Générale des Equipements et des Produits de Santé – Ecole de Chirurgie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au «Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile de France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police».

Fait à Paris, le lundi 10 août 2015

Pour le directeur empêché,
Et par délégation

Renaud CATELAND,
Adjoint au directeur de l'AGEPS

